



COMMUNE DE FECHY

Informations communales

Mesdames, Messieurs,

En espérant que l'année 2009 a bien commencé pour vous, nous vous donnons quelques informations :

Déchetterie

Tout d'abord, nous nous permettons de vous rappeler que les containers à ordures ménagères ne doivent contenir que celles-ci et que les déchets encombrants doivent être déposés à la déchetterie.

Celle-ci est ouverte le mercredi de 16h00 à 18h00 pendant l'hiver et de 16h00 à 19h00 pendant l'été, ainsi que le samedi matin de 08h00 à 12h00.

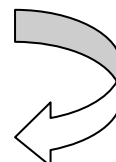
Dès le 4 avril et jusqu'au 13 octobre 2009, elle sera ouverte, en plus, le samedi après-midi de 13h00 à 15h00.

Pour le tri sélectif des déchets, la Municipalité propose de vous faire profiter d'un cabas appelé "sakatri", dont vous voyez l'image ci-dessous.



Si vous êtes intéressés par cette proposition, nous vous prions de bien vouloir prendre contact avec l'administration communale au 021/821'12'40 ou par e-mail m.pilloud@fechy.ch

Suite au verso



Recensement des chiens

Seuls les changements doivent être annoncés : les naissances, acquisitions ou décès de chiens seront signalés à l'administration communale, au moyen du téléphone au 021/821'12'43 ou par e-mail à b.eugster@fechy.ch

Echenillage des pins

Nous vous rappelons que cette opération doit être obligatoirement effectuée chaque année au plus tard en février; toutes les précautions doivent être prises en raison des allergies que ces chenilles peuvent provoquer.

Bois de feu

De nouvelles possibilités vous sont données pour acquérir du bois de feu vert ou sec, coupé en bûches de 25, 33 ou 50 cm.

Vous pourrez également commander des ½ stères de bois et des cartons de bois d'allumage.

Une formule de commande vous est remise; celle-ci vous permettra de commander directement auprès du garde forestier ou auprès de l'administration communale.

Vous pouvez également télécharger le document sur le site Internet de la commune : www.fechy.ch/divers/commandebois.pdf

La Municipalité